Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

ALLOCATIONS FAMILIALES les Caf en Île-de-France

N°32-Décembre 2016

BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

Situation en 2015 des allocataires franciliens des quartiers prioritaires de la politique de la ville

La nouvelle politique de la ville, mise en place en janvier 2015, concerne 272 quartiers prioritaires en Île-de-France, soit plus d'un million de personnes couvertes (1 010 637) pour 372 332 foyers allocataires des Caisses d'allocations familiales. Démographiquement, ces quartiers cumulent des situations fragiles avec de nombreuses familles monoparentales ou de familles de trois enfants ou plus. Par ailleurs, la pauvreté monétaire y est particulièrement forte, six allocataires sur dix vivent sous le seuil de pauvreté et la dépendance aux prestations légales, que ce soit les minima sociaux, les aides au logement ou les prestations familiales est élevée. Signataire d'une convention avec l'État, la Caisse nationale des allocations familiales s'est engagée à poursuivre, à travers les Caisses d'allocations familiales, un effort de soutien à la politique de la ville via le versement des prestations et la mise en œuvre de dispositifs d'action familiale ciblés.

Inscrits dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QP) ont vu le jour en janvier 2015, remplaçant les dispositifs précédents (zones urbaines sensibles, contrats urbains de cohésion sociale) dont l'empilement et le nombre ont abouti à un brouillage des territoires et des politiques mises en œuvre. Cette nouvelle géographie de la politique de la ville est désormais basée sur le seul critère de concentration de personnes à bas revenus, avec un décrochage marqué par rapport à l'agglomération dans laquelle se situe le quartier et au niveau de revenus de la France métropolitaine.

En France métropolitaine, en prenant en compte les allocataires, conjoints, enfants de moins de 25 ans et autres personnes à charge, la politique de la ville couvre 4,8 millions de personnes réparties dans 1 300 quartiers prioritaires. L'Île-de-France représente un tiers de cet effectif avec une population en QP de près d'1,6 million (1 585 204) de personnes, réparties sur 272 nouveaux quartiers (cf. tableau 1). Au total, c'est 13 % de la population francilienne qui vit dans un quartier de la politique de la ville et 17,9 % des allocataires.

Plus d'un million de personnes couvertes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les 8 Caisses d'allocations familiales (Caf) franciliennes jouent un rôle actif dans ces nouveaux quartiers prioritaires à travers des prestations spécifiques d'accompagnement des familles,

Tableau 1 : Situation et répartition des populations des quartiers prioritaires

	Nombre de QP	Population des QP	Foyers allocataires des QP	Population couverte dans les QP	Couverture moyenne des QP (%)	Couverture moyenne des UUE (%)*
Paris	20	146 317	36 558	80 179	54,8	46,3
Hauts-de-Seine	21	103 138	24 507	63 559	61,6	54,2
Seine-Saint-Denis	63	602 054	148 243	400 628	66,5	60,6
Val-de-Marne	42	139 906	31 790	85 180	60,9	52,3
Seine-et-Marne	24	91 062	23 040	63 673	69,9	53,8
Yvelines	22	106 985	24 861	73 368	68,6	53,0
Essonne	39	148 798	34 573	101 790	68,4	56,5
Val-d'Oise	41	207 771	48 760	142 260	68,5	58,2
Île-de-France	**272**	**1 546 031**	**372 332**	**1 010 637**	**65,4**	**53,9**

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 ; Insee, Recensement de la population 2013.
Lecture : En 2015, 65,4 % de la population des quartiers prioritaires est couverte par au moins une prestation légale de la Caf.
* Unité urbaine englobante

qu'elles soient sous condition de ressources (prime à la naissance, allocation de base ou de rentrée scolaire, complément familial) ou sans condition (allocations familiales, de soutien familial, allocations journalières de présence parentale, prestation partagée d'éducation de l'enfant). Sont versées également des aides au logement (aide personnalisée au logement, allocation de logement familiale ou sociale), ainsi que des prestations de solidarité (allocation aux adultes handicapés et revenu de solidarité active), accordées sous condition de ressources aux allocataires les plus modestes, avec ou sans enfant. Ces différentes prestations visent principalement à aider et soutenir les foyers les plus vulnérables économiquement, soulignant l'importance des Caf dans ces nouveaux quartiers où la concentration de bas revenus est particulièrement élevée. En effet, ces prestations légales permettent d'augmenter le niveau de vie des plus défavorisés en baissant ainsi le taux de pauvreté, tout en réduisant les inégalités (1).

En Île-de-France, 65,4 % de la population des quartiers prioritaires est couverte par au moins une prestation légale, soit plus d'un million de personnes couvertes (1 010 637) pour 372 332 foyers allocataires. Près de quatre personnes sur dix couvertes en Île-de-France vivent en Seine-Saint-Denis (39,6 %), comptabilisant 400 628 personnes, viennent ensuite le Val-d'Oise (142 260) et l'Essonne (101 790). Les départements avec le nombre de personnes couvertes le plus faible sont la Seine-et-Marne (63 673) et les Hauts-de-Seine (63 559). Quant aux taux de couverture, les plus élevés se trouvent en Seine-et-Marne (69,9 %), dans les Yvelines (68,6 %), le Val-d'Oise (68,5 %) et en Essonne (68,4 %) et les taux les plus bas dans le Val-de-Marne (60,9 %) et à Paris (54,8 %) (cf. graphique 1).

La couverture moyenne des unités urbaines « englobantes » (2) (UUE) est systématiquement plus basse pour chaque département, avec une couverture moyenne de 53,9 % au niveau francilien. Les taux de couverture des QP et des UUE révèlent une différence marquée pour certains départements comme la Seine-et-Marne (16,1 points), les Yvelines (15,6 points), l'Essonne (11,9 points) et le Val-d'Oise (10,3 points). La Seine-Saint-Denis se démarque avec le différentiel le plus faible (5,9 points), reflétant la situation particulièrement difficile de ce département, marqué par le niveau de revenus le plus bas de France métropolitaine (3).

L'analyse au niveau communal (cf. carte 1), en montrant la part d'allocataires de la commune qui se trouve en QP, offre un regard plus fin de leur répartition géographique. Au total, sur les cent-soixante communes accueillant des QP, douze communes ont plus de 70 % de leurs allocataires en QP, dont sept en Seine-Saint-Denis avec notamment Aubervilliers (88,5 %), La Courneuve (86,4 %), l'Île-Saint-Denis (79,0 %) ou Clichy-sous-Bois (77,5 %) et trois dans le Val-d'Oise avec Villiers-le-Bel (80,6 %), Sarcelles (79,3 %) et Garges-lès-Gonesse (78,7 %). On observe donc une concentration dans la périphérie nord de Paris, avec cependant deux autres communes, plus excentrées, ayant les mêmes taux ; La Verrière (80,3 %) dans les Yvelines et Grigny (85,5 %) en Essonne.
Treize communes ont des taux compris entre 50 et 70 %, avec une répartition géographique plus équilibrée. Cinq communes sont en Seine-Saint-Denis, notamment Stains (59,2 %), Épinay-sur-Seine (57,7 %) ou Sevran (56,8 %), trois sont dans les Yvelines, Trappes (68,8 %), Chanteloup-les-Vignes (68,7 %) et Mantes-la-Jolie (52,6 %), mais aussi trois en Essonne, Épinay-sous-Sénart (62,3 %), Courcouronnes (50,6 %) et Évry (50,4 %).

Graphique 1 : Répartition des populations couvertes et non-couvertes des quartiers prioritaires

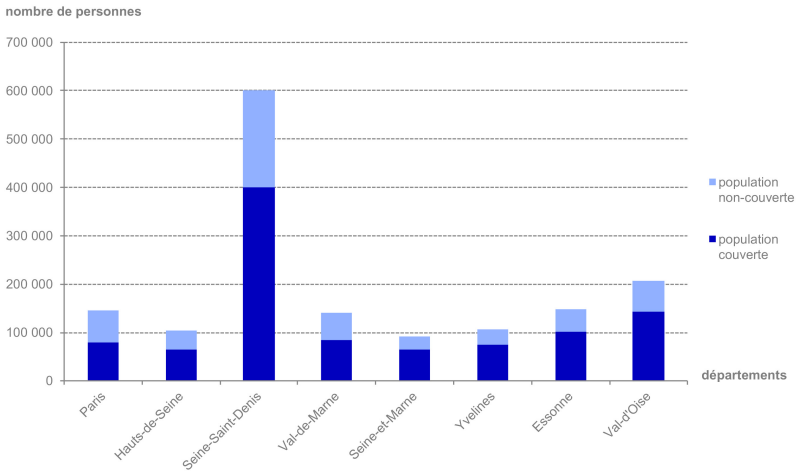

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 ; Insee, Recensement de la population 2013.

(1) « Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution », *Études et statistiques*, Drees, édition 2016.
(2) Chaque quartier prioritaire est comparé à l'unité urbaine « englobante » dans laquelle il se situe, soit la ou les communes comprenant le quartier prioritaire dont le poids du quartier a été enlevé. La comparaison des deux populations permet d'apprécier le différentiel de situation et de profil des allocataires.
(3) S. Drieux, C. Martinez, « 13 % de la population francilienne vit dans un quartier de la politique de la ville », *Insee Flash Île-de-France,* n° 10, mai 2016.

Enfin, deux communes sont situées dans le Val-de-Marne, Villeneuve-Saint-Georges (56,8 %) et Valenton (54,2 %).
Trente-trois communes ont des taux compris entre 30 et 50 %, dont onze en Seine-Saint-Denis, six en Seine-et-Marne, quatre en Essonne, trois dans les Yvelines, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise et aucun dans Paris. Tandis que la grande majorité des communes concernées ont des taux inférieurs à 30 %.

Une proportion élevée de familles monoparentales et de foyers avec trois enfants ou plus dans les quartiers prioritaires

Les QP se distinguent par une proportion élevée de familles monoparentales (22,6 %) par rapport à la moyenne des UUE (17,9 %), soit un peu plus d'un foyer allocataire sur cinq (cf. tableau 2 et graphique 2). Or, l'on sait que la structure familiale avec le

Carte 1 : Part des allocataires résidant dans les quartiers prioritaires par commune (en %)

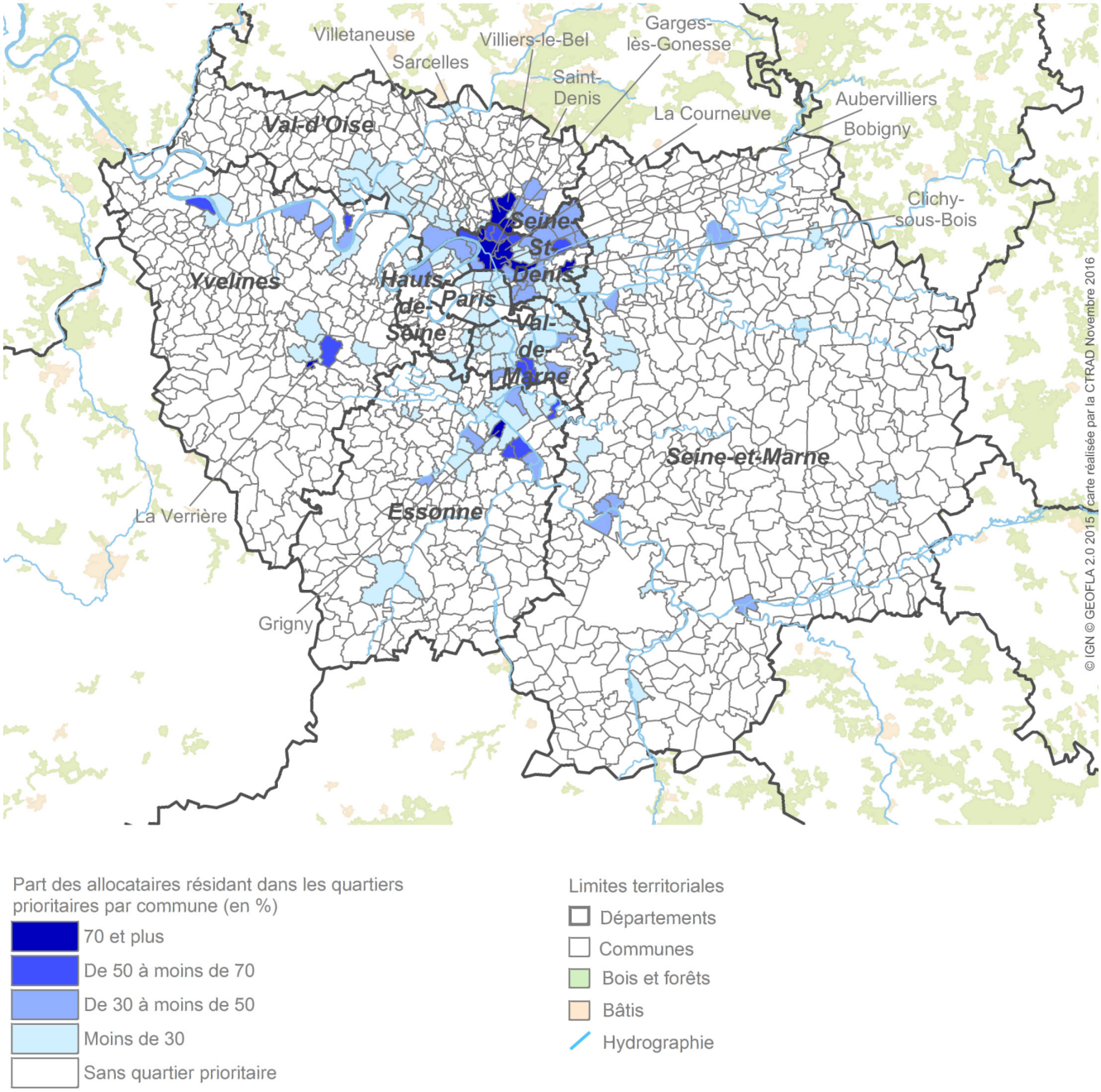

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre, 2015 ; Insee, Recensement de la population 2013.

Tableau 2 : Répartition des allocataires par structure familiale (en %)

	Couple avec enfant(s)		Couple sans enfant		Famille monoparentale		Isolé sans enfant	
	QP	UUE	QP	UUE	QP	UUE	QP	UUE
Paris	24,1	28,5	6,4	5,3	18,7	14,6	50,8	51,7
Hauts-de-Seine	33,0	43,0	5,8	4,3	21,9	17,6	39,3	35,1
Seine-Saint-Denis	35,6	40,1	6,0	5,1	22,4	19,6	36,0	35,1
Val-de-Marne	34,3	40,9	5,2	4,2	23,6	19,3	36,9	35,5
Seine-et-Marne	35,1	46,1	6,0	4,0	26,2	20,0	32,7	29,8
Yvelines	41,7	52,3	5,8	3,6	21,3	17,3	31,2	26,7
Essonne	39,9	43,6	4,9	3,8	25,0	19,3	30,2	33,3
Val-d'Oise	40,8	48,0	5,7	4,3	22,8	19,0	30,6	28,7
Île-de-France	**35,7**	**38,9**	**5,8**	**4,7**	**22,6**	**17,9**	**36,0**	**38,5**

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.

Graphique 2 : Structure familiale des allocataires en Île-de-France (en %)

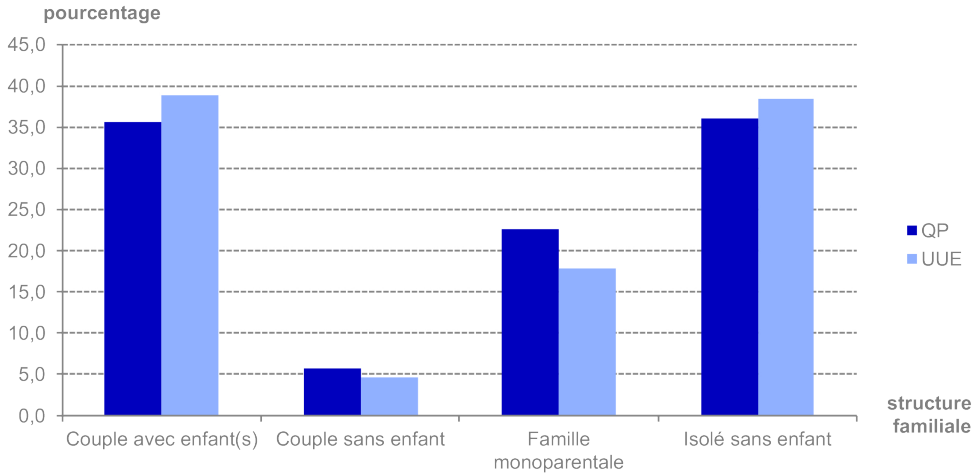

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.

taux de pauvreté le plus élevé est la famille monoparentale (4). Les départements avec les taux les plus élevés sont la Seine-et-Marne (26,2 %) et l'Essonne (25,0 %), tandis que les taux les plus faibles sont dans les Yvelines (21,3 %) et à Paris (18,7 %).

Au contraire, les couples avec enfant(s) sont plus nombreux dans les UUE (38,9 %) qu'en QP (35,7 %). (couples avec enfant(s) et monoparentales), les QP ont proportionnellement légèrement plus de familles en leur sein (58,2 %), qu'au niveau des UUE (56,8 %). Les QP concentrent donc proportionnellement plus de familles allocataires bénéficiaires de prestations familiales.
Concernant les allocataires sans enfant (couples et isolés sans enfant), on remarque une proportion

Tableau 3 : Répartition des familles allocataires selon le nombre d'enfants (en %)

	1 enfant		2 enfants		3 enfants ou plus	
	QP	UUE	QP	UUE	QP	UUE
Paris	37,1	33,2	35,1	42,5	27,8	24,3
Hauts-de-Seine	32,2	29,2	33,8	44,2	34,0	26,6
Seine-Saint-Denis	31,8	31,2	33,6	39,4	34,6	29,3
Val-de-Marne	31,6	30,3	34,1	43,6	34,3	26,1
Seine-et-Marne	31,8	28,8	33,9	43,9	34,4	27,2
Yvelines	28,6	26,7	32,2	45,5	39,3	27,8
Essonne	29,2	29,6	33,1	41,7	37,7	28,7
Val-d'Oise	29,7	28,4	32,8	41,5	37,5	30,1
Île-de-France	**31,4**	**30,6**	**33,5**	**42,0**	**35,1**	**27,5**

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.

Au niveau des QP, les départements avec la plus forte proportion de couples avec enfant(s) sont les Yvelines (41,7 %) et le Val-d'Oise (40,8 %) et ceux avec la plus faible proportion sont les Hauts-de-Seine (33,0 %) et Paris (24,1 %).
Au total, pour ce qui est des familles allocataires mécaniquement plus élevée dans les UUE (43,2 %) que dans les QP (41,8 %), avec notamment un taux plus élevé de personnes isolées sans enfant dans les UUE (38,5 %) que dans les QP (36,0 %), soit le contraire de ce que l'on observe à l'échelle nationale (5). Tandis que pour les couples sans enfant,

(4) J. Argouarc'h, A. Boiron, « Les niveaux de vie en 2014 », *Insee Première*, n°1614, septembre 2016.
(5) « Le profil des allocataires des caisses d'allocations familiales dans les quartiers prioritaires », Rapport annuel 2015, Observatoire national de la politique de la ville, pp. 75-83.

on remarque une proportion légèrement plus élevée en QP (5,8 %) qu'en UUE (4,7 %). Ces foyers bénéficiant de prestations « non-familiales », que ce soit les aides au logement ou les minima sociaux versés par les Caf, toutes les deux sous condition de ressources, on remarque que les besoins aussi bien en QP qu'en UUE sont relativement similaires. Les QP d'Île-de-France ont donc une proportion de familles allocataires avec enfant(s) plus élevée qu'en UUE, mais ont aussi proportionnellement plus de familles nombreuses, c'est-à-dire avec trois enfants ou plus (cf. tableau 3). En effet, il y a sensiblement plus de familles allocataires nombreuses dans les QP (35,1 %) que dans les UUE (27,5 %) d'Île-de-France, or en moyenne « le niveau de vie décroît avec le nombre d'enfant(s)» (6). À noter que Paris se démarque avec la proportion de familles nombreuses la plus faible (27,8 %) et les Yvelines la plus élevée (39,3 %). Tandis que les familles avec deux enfants sont plus nombreuses dans les UUE (42,0 %) qu'en QP (33,5 %) et que la proportion de familles allocataires avec un enfant est très similaire au niveau francilien, que ce soit en QP (31,4 %) ou bien en UUE (30,6 %). Avec toujours Paris qui se distingue par un taux particulièrement élevé de couples avec un seul enfant (37,1 %) par rapport aux autres QP.
Les quartiers prioritaires cumulent donc les deux situations familiales les plus fragiles avec une proportion élevée de familles monoparentales et de familles nombreuses, soulignant la précarité des allocataires des quartiers prioritaires.

La grande majorité des allocataires, qu'ils soient en QP (51,1 %) ou dans les UUE (54,0 %), ont entre 25 et 44 ans (cf. tableau 4), soit la tranche d'âge où l'on fonde une famille et où les besoins de prestations familiales, mais aussi d'aides au logement ou de complément de revenus sont les plus importants. La proportion baisse progressivement avec l'âge, respectivement 27,8 % et 24,0 % pour la tranche des 45-59 ans et 14,8 % et 10,4 % pour la tranche des 60 ans et plus. À noter que la légère surreprésentation des 45 ans et plus dans les QP laisse deviner l'importance des allocations non-familiales (aides au logement, Rsa) dans ces quartiers. La proportion d'allocataires de moins de 25 ans est très faible, que ce soit en QP (6,3 %) ou en UUE (11,6 %) (7). On remarque cependant une différence notable entre les deux (5,3 points), probablement liée au fait que plus de jeunes des QP en raison de difficultés financières restent chez leurs parents (8), ne bénéficiant donc pas d'aides au logement, contrairement aux jeunes des UUE. Il semble peu probable que cette différence soit liée aux prestations familiales, sachant que l'âge moyen du premier enfant est de 28 ans en France métropolitaine et de légèrement plus en Île-de-France (9).

Une population particulièrement touchée par la pauvreté et où les prestations légales jouent un rôle important

En Île-de-France, 59,7 % des allocataires des QP sont considérés à bas revenus (10) alors que cette proportion s'établit à 48,0 % dans les UUE (cf. tableau 5). Dans les QP, la proportion de bas revenus est la plus forte en Seine-Saint-Denis (62,3 %) et à Paris (60,0 %) et la plus faible dans les Yvelines (56,1 %) et en Essonne (55,1 %). Les différences entre QP et UUE les plus marquées sont dans les Yvelines (20,1 points) et en Seine-et-Marne (19,7 points), tandis que les plus faibles sont en Seine-Saint-Denis (8,2 points) et à Paris (9,9 points),

Tableau 4 : Répartition des allocataires par tranches d'âge (en %)

	Moins de 25 ans		25-44 ans		45-59 ans		60 ans et plus	
	QP	UUE	QP	UUE	QP	UUE	QP	UUE
Paris	8,8	17,0	39,9	45,5	30,0	24,4	21,3	13,1
Hauts-de-Seine	4,9	9,9	47,4	55,4	29,9	24,5	17,7	10,3
Seine-Saint-Denis	6,4	8,3	51,9	56,3	27,7	25,1	14,1	10,4
Val-de-Marne	6,2	11,0	50,0	55,6	28,9	24,1	14,9	9,3
Seine-et-Marne	6,3	9,9	54,2	61,1	26,4	21,6	13,2	7,5
Yvelines	5,5	7,5	54,7	63,2	24,4	21,4	15,4	7,9
Essonne	6,6	13,3	55,4	58,0	26,6	21,5	11,4	7,1
Val-d'Oise	5,3	8,4	53,6	59,4	27,7	23,5	13,4	8,6
Île-de-France	**6,3**	**11,6**	**51,1**	**54,0**	**27,8**	**24,0**	**14,8**	**10,4**

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.

Tableau 5 : Proportion d'allocataires à bas revenus* (en %)

	QP	UUE
Paris	60,0	50,1
Hauts-de-Seine	56,3	42,6
Seine-Saint-Denis	62,3	54,1
Val-de-Marne	58,8	45,9
Seine-et-Marne	59,6	40,0
Yvelines	56,1	36,0
Essonne	55,1	42,6
Val-d'Oise	58,7	45,8
Île-de-France	**59,7**	**48,0**

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015. *Hors étudiants, allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus.

(6) N. Blanpain, L. Lincot, « Avoir trois enfants ou plus à la maison », *Insee Première,* n°1531, janvier 2015.
(7) A noter que l'instauration de la prime d'activité, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, devrait permettre de voir ces taux augmenter.
(8) C. Decondé, P. Pottier, « Quitter le logement familial est plus difficile pour les jeunes de Seine-Saint-Denis », *Insee Île-de-France à la page*, n° 390, juin 2012.
(9) E. Davie, « Un premier enfant à 28 ans », *Insee Première,* n° 1419, octobre 2012.
(10) La pauvreté monétaire mesurée ici est différente de celle établie par l'Insee, se basant sur une population de référence et des modalités de calcul différents. Le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane, pour les allocataires figurant dans le fichier au 31/12/2015, est de 1 043 euros par unité de consommation.

deux départements particulièrement touchés par la pauvreté. Par ailleurs, la forte proportion d'allocataires à bas revenus suit la logique de démarcation des QP, basée sur un décrochage des revenus de la population par rapport à l'ensemble où elle s'insère. En effet, on remarque par exemple que la proportion d'allocataires à bas revenus la plus faible des QP (l'Essonne avec 55,1 %) reste plus élevée que le taux le plus élevé des UUE (la Seine-Saint-Denis avec 54,1 %).

Tableau 6 : Proportion de bénéficiaires de minima sociaux sur l'ensemble de la population allocataire (en %)

	Bénéficiaires de l'Aah		Bénéficiaires du Rsa	
	QP	UUE	QP	UUE
Paris	10,7	7,6	30,0	24,0
Hauts-de-Seine	11,1	7,8	27,8	21,5
Seine-Saint-Denis	7,8	6,7	36,2	31,4
Val-de-Marne	9,1	6,7	31,7	24,2
Seine-et-Marne	9,9	7,6	34,2	22,1
Yvelines	7,6	6,5	29,2	19,4
Essonne	9,4	7,8	28,4	21,2
Val-d'Oise	6,8	5,5	30,8	24,8
Île-de-France	**8,5**	**7,0**	**32,6**	**25,4**

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.

Afin d'assurer un revenu minimal aux allocataires les plus fragiles, les Caf délivrent deux minima sociaux, le revenu de solidarité active (Rsa) et l'allocation aux adultes handicapés (Aah). En Île-de-France, les allocataires bénéficiant de l'un de ces deux minima sociaux représentent 41,1 % des allocataires des QP et 32,4 % dans les UUE (cf. tableau 6).

La différence de couverture entre QP et UUE s'explique principalement par la proportion d'allocataires bénéficiaires du Rsa de près d'un sur trois (32,6 %) dans les QP tandis que ce rapport est d'un allocataire sur quatre dans les UUE (25,4 %). Au niveau des QP, la proportion la plus élevée se trouve en Seine-Saint-Denis où 36,2 % des allocataires perçoivent le Rsa. Le taux le plus bas est dans les Hauts-de-Seine (27,8 %), l'un des départements les plus aisés d'Île-de-France.

Concernant l'Aah, les taux sont globalement légèrement plus élevés dans les QP (8,5 %) que dans les UUE (7,0 %). Les taux de bénéficiaires de l'Aah sont les plus élevés dans les Hauts-de-Seine (11,1 %) et à Paris (10,7 %) et le plus faible dans le Val-d'Oise (6,8 %).

Un autre indicateur de fragilité est la proportion d'allocataires dépendants des prestations sociales, c'est-à-dire ceux dont les ressources dépendent à 50 % ou plus des prestations de la Caf. Ils représentent au niveau francilien 42,0 % des allocataires des QP, tandis que ce taux est de 34,0 % pour les allocataires des UUE (cf. tableau 7). En QP, la dépendance est la plus forte en Seine-Saint-Denis (45,1 %) et à Paris (44,6 %) tandis que les Yvelines

Tableau 7 : Répartition des allocataires dépendants des prestations sociales* (en %)

	Allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus		dont 50 % à 74 %		dont 75 % à 99%		dont 100%	
	QP	UUE	QP	UUE	QP	UUE	QP	UUE
Paris	44,6	36,8	23,2	22,8	12,7	13,6	64,1	63,6
Hauts-de-Seine	38,8	29,6	26,7	24,0	13,6	14,8	59,8	61,2
Seine-Saint-Denis	45,1	38,4	23,3	22,1	12,3	12,2	64,4	65,7
Val-de-Marne	41,4	32,2	23,7	22,3	12,4	12,8	63,9	64,8
Seine-et-Marne	43,0	28,1	26,8	24,7	16,4	14,9	56,8	60,4
Yvelines	37,1	24,3	29,9	26,4	14,6	14,5	55,5	59,0
Essonne	37,5	29,4	29,6	26,7	15,8	15,0	54,6	58,3
Val-d'Oise	38,4	30,5	27,7	24,4	13,7	14,1	58,6	61,5
Île-de-France	**42,0**	**34,0**	**25,2**	**23,2**	**13,3**	**13,4**	**61,5**	**63,4**

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.
* Hors étudiants, allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus.

Tableau 8 : Structure familiale des allocataires dépendants des prestations à au moins 50 %* (en %)

	Couple avec enfant(s)		Couple sans enfant		Famille monoparentale		Isolé sans enfant	
	QP	UUE	QP	UUE	QP	UUE	QP	UUE
Paris	12,8	11,2	2,8	3,4	24,7	19,9	59,7	65,5
Hauts-de-Seine	18,5	17,5	3,0	3,2	27,7	24,1	50,8	55,1
Seine-Saint-Denis	22,1	20,5	3,5	3,7	29,4	26,6	45,0	49,2
Val-de-Marne	19,5	17,6	2,8	3,3	29,5	25,8	48,3	53,2
Seine-et-Marne	22,1	18,0	3,1	3,1	35,3	29,3	39,5	49,6
Yvelines	25,5	19,7	2,4	3,2	29,3	25,5	42,8	51,6
Essonne	23,1	18,9	2,9	3,1	34,4	28,4	39,6	49,5
Val-d'Oise	26,3	23,0	3,3	3,3	29,3	27,8	41,1	45,9
Île-de-France	**21,6**	**17,4**	**3,2**	**3,4**	**29,7**	**24,8**	**45,6**	**54,4**

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.
* Hors étudiants, allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus.

(37,1 %) et l'Essonne (37,5 %) sont les départements les moins dépendants (11). Parmi ces allocataires dépendants à 50 % ou plus, la structure de la dépendance est sensiblement la même que ce soit en QP ou en UUE. Environ un quart dépendent de 50 % à 74 %, 13 % dépendent de 75 % à 99 % et un peu plus de 60 % (61,5 % en QP et 63,4 % en UUE) dépendent à 100 % des prestations de la Caf. Ceci illustre que la dépendance aux prestations n'est pas seulement concentrée sur les QP, mais est dispersée sur les territoires concernés par la politique de la ville.

Une grande proportion des allocataires dépendants à 50 % ou plus sont des allocataires isolés, à hauteur de 45,6 % dans les QP et de 54,4 % dans les UUE (cf. tableau 8). Viennent ensuite les familles monoparentales avec respectivement 29,7 % et 24,8 %, puis les couples avec enfant(s), 21,6 % et 17,4 %, et enfin les couples sans enfant, 3,2 % et 3,4 %.

Finalement, les familles dépendantes des prestations sont surreprésentées dans les QP (51,3 %), contre 42,2 % dans les UUE. Parmi celles-ci, près de six familles sur dix sont des familles monoparentales. Les prestations familiales ont donc un rôle plus important dans les QP que dans les UUE. À l'inverse, 57,8 % des allocataires dépendants dans les UUE n'ont pas d'enfant à charge et dépendent donc uniquement de prestations non-familiales.

Un peu plus d'un mineur sur deux (53,1 %) vit dans un foyer à bas revenus dans les QP, tandis qu'en UUE ce taux s'établit à 36,5 % (cf. tableau 9). Au niveau des QP, ces taux sont les plus élevés en Seine-et-Marne (56,6 %) et en Seine-Saint-Denis (55,6 %), tandis qu'ils sont les plus faibles dans les Hauts-de-Seine (49,5 %), les Yvelines (49,4 %) et à Paris (49,3 %). La proportion de jeunes vivant dans un foyer à bas revenus suit donc celle des foyers à bas revenus, sauf pour la capitale, caractérisée par moins de familles avec enfant(s). Les Caf soutiennent donc particulièrement les jeunes de ces quartiers, que ce soit via des allocations à visée familiale ou en soutenant les familles modestes et les plus démunies par le bénéfice des aides au logement ou la perception de minima sociaux.

Sur la tranche d'âge des 16-17 ans, la proportion est un peu plus élevée, autant pour les QP (58,2 %), qu'en UUE (41,8 %). Cette même tranche d'âge a par ailleurs tendance à être plus inactive, c'est-à-dire en dehors de tout système de scolarisation ou de formation, en QP (20,3 %) qu'en UUE (14,4 %), où les problèmes de chômage et d'inactivité sont moins forts.

Deux allocataires sur trois des quartiers prioritaires bénéficient d'une aide au logement

L'aide personnalisée au logement (Apl), l'allocation de logement familiale (Alf) et l'allocation de logement sociale (Als) sont des prestations versées sous condition de ressources aux foyers dont les revenus sont limités. Les ménages modestes sont les premiers bénéficiaires de ces aides, censées faciliter l'accession mais aussi le maintien dans le logement, sachant qu'au niveau national, le quart du budget des ménages modestes est dédié au logement, contre 16,2 % pour l'ensemble des ménages (12). Étant des aides ciblées sur les plus modestes, les allocataires des QP sont plus couverts (66,5 %) que ceux des UUE (56,0 %) au niveau francilien (cf. tableau 10). Les taux de couverture sont très similaires entre moyennes départementales des QP, soit

Tableau 9 : Proportion de jeunes vivant dans des foyers à bas revenus et inactivité des 16-17 ans (en %)

	Enfants de moins de 18 ans vivant dans un foyer à bas revenus		Enfants de 16 à 17 ans vivant dans un foyer à bas revenus		Enfants de 16 à 17 ans inactifs	
	QP	UUE	QP	UUE	QP	UUE
Paris	49,3	33,4	55,2	40,9	16,6	11,6
Hauts-de-Seine	49,5	31,0	55,1	36,8	18,8	13,5
Seine-Saint-Denis	55,6	44,5	60,5	49,1	22,0	18,1
Val-de-Marne	51,5	34,6	54,4	39,4	20,7	15,1
Seine-et-Marne	56,6	31,0	63,5	34,8	18,6	10,4
Yvelines	49,4	26,6	53,1	30,3	18,1	10,5
Essonne	50,8	33,9	57,5	39,1	18,8	12,5
Val-d'Oise	52,2	36,7	58,2	41,6	20,7	14,8
Île-de-France	**53,1**	**36,5**	**58,2**	**41,8**	**20,3**	**14,4**

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.

Tableau 10 : Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement (en %)

	QP	UUE
Paris	67,0	61,2
Hauts-de-Seine	66,4	52,1
Seine-Saint-Denis	65,9	56,8
Val-de-Marne	64,8	53,9
Seine-et-Marne	71,3	50,6
Yvelines	67,6	45,5
Essonne	67,7	55,2
Val-d'Oise	65,7	51,5
Île-de-France	**66,5**	**56,0**

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.

(11) Ces proportions sont les mêmes que celles concernant les allocataires à bas revenus. En effet, les personnes les plus dépendantes aux prestations sont souvent celles avec les revenus les plus faibles.
(12) B. Guillemot, M. Guilpain, O. Veber, « Rapport thématique n°1. L'efficacité sociale des aides personnelles au logement », Rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, mai 2012.

entre 65 % et 67 %, à l'exception de la Seine-et-Marne qui se distingue avec un taux de 71,3 %. Les écarts de couverture entre QP et UUE sont quant à eux particulièrement marqués dans les Yvelines (22,1 points) et en Seine-et-Marne (20,6 points), à l'opposé de Paris (5,8 points) et de la Seine-Saint-Denis (9,1 points).
Le parc social comprend les logements faisant l'objet d'une convention entre les bailleurs sociaux et l'État, afin de proposer des loyers en-dessous du niveau de marché aux ménages les plus modestes. La grande majorité des allocataires des QP sont ainsi logés dans le parc social (75,0 %), avec la Seine-et-Marne (89,0 %) et les Yvelines (87,0 %) pour les taux les plus élevés et Paris (71,5 %) et la Seine-Saint-Denis (67,9 %) pour les taux les plus faibles (cf. tableau 11). Les taux en UUE sont systématiquement plus faibles, avec une moyenne francilienne à 48,8 %.
Le parc privé quant à lui abrite une proportion significativement plus faible d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement dans les QP (16,0 %) qu'en UUE (39,7 %). Il semble que les proportions d'allocataires bénéficiaires du parc social se répercutent sur le parc privé avec la Seine-et-Marne (4,7 %) et les Yvelines (6,8 %) pour les taux les plus faibles et la Seine-Saint-Denis (22,3 %) et Paris (22,1 %) pour les taux les plus élevés. Ces deux départements ont, malgré des taux élevés de bas revenus, un parc privé important. En effet, les ménages modestes se tournent vers le parc locatif privé à défaut d'alternatives dans le parc social, comme démontré en Seine-Saint-Denis (13).
Les chiffres concernant l'accession à la propriété et la location en collectivité sont très faibles et montrent moins de clivages entre QP et UUE. Pour ce qui est de l'accession, la proportion est légèrement plus faible en QP (3,5 %) qu'en UUE (4,3 %). En effet, les foyers bénéficiaires des aides au logement sont très peu nombreux à pouvoir accéder à la propriété, particulièrement pour les départements les plus chers comme les Hauts-de-Seine (1,0 %) et Paris (0,6 %). Tandis que les bénéficiaires d'une aide au logement en foyers ou dans les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), représentent une plus faible proportion en QP (5,6 %) qu'en UUE (7,5 %), en raison vraisemblablement d'une offre de cette nature moins prégnante sur les QP.

Les Apl s'appliquent principalement aux logements conventionnés du parc social, expliquant le taux élevé de couverture dans les QP (80,1 %) comparativement aux UUE (54,9 %) (cf. tableau 12). Les moyennes départementales des QP suivent les mêmes ordres de grandeur que pour les allocataires du parc social, avec les taux les plus élevés en Seine-et-Marne (93,2 %), dans les Yvelines (91,3 %) et dans les Hauts-de-Seine (89,6 %) et les plus faibles en Seine-Saint-Denis (74,6 %) et à Paris (73,6 %). L'Alf et l'Als sont quant à elles attribuées à des logements non conventionnés, concernant principalement le parc privé. Les QP enregistrent des

Tableau 11 : Répartition des bénéficiaires d'une aide au logement selon la nature du parc (en %)

	Parc social		Parc privé		Accession		Location en collectivité	
	QP	UUE	QP	UUE	QP	UUE	QP	UUE
Paris	71,5	41,4	22,1	49,9	0,6	1,0	5,7	7,7
Hauts-de-Seine	82,5	56,8	8,8	30,5	1,0	2,2	7,6	10,4
Seine-Saint-Denis	67,9	51,3	22,3	37,2	4,1	6,0	5,7	5,6
Val-de-Marne	81,6	51,3	9,9	37,2	2,2	4,1	6,3	7,5
Seine-et-Marne	89,0	49,7		36,1	2,5	7,7	3,8	6,5
Yvelines	87,0	54,4	6,8	30,0	2,2	6,7	3,9	8,9
Essonne	78,3	46,6	11,1	35,5	4,4	6,6	6,1	11,2
Val-d'Oise	75,1	51,0	13,7	33,3	6,4	8,9	4,8	6,9
Île-de-France	**75,0**	**48,4**	**16,0**	**39,7**	**3,5**	**4,3**	**5,6**	**7,5**

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.

Tableau 12 : Répartition des bénéficiaires d'une aide au logement selon le type d'aide (en %)

	Apl		Alf		Als	
	QP	UUE	QP	UUE	QP	UUE
Paris	73,6	44,9	7,4	10,6	19,0	44,5
Hauts-de-Seine	89,6	62,6	4,8	13,2	5,6	24,2
Seine-Saint-Denis	74,6	58,9	14,7	20,8	10,7	20,3
Val-de-Marne	80,4	55,5	11,2	19,4	8,3	25,1
Seine-et-Marne	93,2	59,6	4,8	19,4	1,9	21,0
Yvelines	91,3	63,8	5,9	18,6	2,8	17,6
Essonne	84,2	61,2	10,1	18,5	5,7	20,4
Val-d'Oise	81,1	59,6	13,7	23,8	5,2	16,6
Île-de-France	**80,1**	**54,9**	**11,2**	**16,9**	**8,7**	**28,2**

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.

(13) P-E. Bidoux, F. Hamet, « En Seine-Saint-Denis, un parc de logements diversifié pour des ménages souvent modestes », Insee Île-de-France *à la page* n°373, octobre 2011.

Tableau 13 : Proportions d'allocataires ayant des taux d'effort bruts et nets avec charges supérieurs à 33 %* (en %)

	Taux d'effort net supérieur à 33%		Taux d'effort brut supérieur à 33%	
	QP	UUE	QP	UUE
Paris	15,1	31,5	57,6	68,9
Hauts-de-Seine	5,7	18,5	41,9	54,8
Seine-Saint-Denis	13,0	22,3	54,4	61,9
Val-de-Marne	6,7	19,8	44,0	57,9
Seine-et-Marne	4,9	17,7	45,6	56,4
Yvelines	4,7	15,7	38,7	50,4
Essonne	6,9	16,9	43,6	55,0
Val-d'Oise	7,9	20,3	44,0	58,0
Île-de-France	**9,8**	**23,1**	**48,9**	**61,2**

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.
* Ont été retirés les allocataires résidant en foyers, en Crous, en maisons de retraite ou en centres de long séjour, ainsi que ceux dont les revenus sont mal appréhendés, soit les personnes âgées de 65 ans ou plus, les agriculteurs, les étudiants ne percevant que l'aide au logement, ainsi que les allocataires percevant de l'Aah en maison d'accueil spécialisée et les allocataires hospitalisés ou incarcérés.

taux de couverture relativement faibles au niveau francilien (11,2 % pour l'Alf, 8,7 % pour l'Als), comparativement aux UUE (16,9 % et 28,2 %).

La charge que constitue le logement dans le budget des familles se mesure par le taux d'effort. Celui-ci est soutenable tant que les dépenses en logement ne dépassent pas le tiers des revenus du ménage. Au-delà de ce plafond, le poids du logement est considéré comme excessif. Le taux d'effort est calculé d'une part avec la prise en compte des aides au logement (taux d'effort net) et d'une autre part, sans ces aides (taux d'effort brut) (cf. tableau 13). Concernant la proportion d'allocataires ayant un taux d'effort net supérieur à 33 %, la moyenne francilienne montre les habitants des QP moins nombreux (9,8 %) à dépasser cette barre qu'en UUE (23,1 %).

Concernant les taux d'effort nets, la moyenne francilienne montre les habitants des QP moins nombreux (9,8 %) à dépasser la barre des 33 % qu'en UUE (23,1 %). Au niveau des QP, la Seine-Saint-Denis (13,0 %) et Paris (15,1 %) ont les moyennes départementales les plus élevées, tandis que la Seine-et-Marne (4,9 %) et les Yvelines (4,7 %) ont les moyennes les plus faibles. Ces pourcentages restent relativement faibles pour les QP, grâce notamment à la présence de nombreux logements sociaux. En effet, « les loyers des allocataires dans le parc public sont entre 25 et 40 % inférieurs à ceux du parc privé » (14), permettant aux allocataires des QP d'avoir des taux d'effort moins élevés qu'en UUE. Quant à la proportion d'allocataires dont le taux d'effort brut est supérieur à 33 %, les ratios explosent. Au niveau francilien, le taux d'effort brut des QP est multiplié par cinq (48,9 %), tandis que celui des UUE par 2,6 (61,2 %). Sans aides au logement, plus de la moitié des allocataires en UUE se trouveraient dans une situation où au moins le tiers de leurs revenus seraient consacrés au logement, tandis qu'en QP les taux varient entre 38,7 % pour les Yvelines et 57,6 % pour Paris. Ces proportions mettent en avant l'importance des aides au logement dans leur rôle premier de maintien des ménages les plus fragiles dans leur logement, en évitant des taux d'effort excessifs.

Méthodologie
Afin de regrouper entre eux les quartiers prioritaires ayant des caractéristiques communes, l'utilisation d'outils statistiques a permis la construction de quatre profils-types.
En premier lieu, l'analyse en composantes principales (ACP) a situé tous les quartiers sur un plan factoriel composé de deux axes. Un premier axe synthétise la structure familiale des quartiers en utilisant les taux d'isolés, de ménages monoparentaux ou de couples avec enfant, ainsi que les taux d'allocataires de 60 ans et plus, entre 26 et 44 ans, le taux de trois enfants et plus ainsi que le taux de jeunes de chaque quartier. Le deuxième axe quant à lui a permis de synthétiser la précarité économique vécue dans les quartiers grâce aux variables de taux de dépendance aux prestations, de bas revenus et de minima sociaux.
Ensuite, la classification ascendante hiérarchique (CAH) a permis de regrouper les quartiers les plus proches sur les axes factoriels obtenus par l'ACP, permettant ainsi de créer quatre profils-types de quartiers prioritaires.

Quatre profils se dessinent

Jusqu'à présent la comparaison s'est faite entre moyennes départementales des QP et des UUE. Désormais, l'analyse se concentre sur les quartiers mêmes, en essayant de faire ressortir des similarités entre eux afin de déterminer des profils-types de QP (cf. méthodologie). C'est ainsi que quatre profils se sont dessinés, définis sur deux critères principaux ; la structure démographique et la fragilité économique (cf. tableau 14). La structure démographique comprend les tranches d'âge, la

(14) B. Guillemot, M. Guilpain, O. Veber, « Rapport thématique n°2. Les aides personnelles dans la politique du logement », Rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, mai 2012.

Tableau 14 : Principaux indicateurs des quatre profils de quartiers prioritaires

	Profil 1 Jeune et composé principalement de familles	Profil 2 Indicateurs de fragilité économique élevés	Profil 3 Indicateurs de fragilité économique plus faibles	Profil 4 Plus âgé et moins familial	Quartiers prioritaires d'Île-de-France
Nombre de quartiers	68	72	105	27	272
Nombre d'allocataires	102 181	151 031	84 359	34 761	372 332
Part des allocataires des QP (en %)	27,4	40,6	22,7	9,3	100,0
Distribution par département					
Paris	0	2	2	16	20
Hauts-de-Seine	0	4	15	2	21
Seine-Saint-Denis	16	37	10	0	63
Val-de-Marne	9	15	14	4	42
Seine-et-Marne	10	9	5	0	24
Yvelines	6	1	15	0	22
Essonne	13	2	23	1	39
Val-d'Oise	14	2	21	4	41
Île-de-France	**68**	**72**	**105**	**27**	**272**
Tranches d'âge (en %)					
Moins de 25 ans	5,5	5,9	5,8	8,0	6,3
25 à 44 ans	55,3	49,4	53,9	39,0	51,1
45 à 59 ans	27,7	28,6	27,0	29,2	27,8
60 ans et plus	11,6	16,1	13,3	23,8	14,8
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Structure familiale (en %)					
Couple avec enfant(s)	40,2	32,0	39,0	22,9	35,7
Couple sans enfant	5,3	5,9	4,9	5,6	5,8
Famille monoparentale	26,1	23,4	23,6	16,8	22,6
Isolé sans enfant	28,4	38,7	32,4	54,7	36,0
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Indicateurs liés à l'enfance (en %)					
Familles ayant 3 enfants ou plus	36,9	33,5	34,4	25,7	35,1
Part d'enfants de moins de 18 ans sur l'ensemble des personnes couvertes	45,4	41,0	43,7	33,0	42,3
Indicateurs de fragilité économique (en %)					
Allocataires touchant un des deux minima sociaux	40,2	44,5	34,9	36,3	41,1
Allocataires considérés étant à bas revenus	59,2	63,8	53,9	59,3	59,7
Allocataires dépendants aux prestations à au moins 50 %	40,1	46,4	35,4	41,9	42,0

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.

structure familiale et les indicateurs liés à l'enfance. Tandis que les indicateurs de fragilité économique sont relatifs aux minima sociaux, la proportion d'allocataires à bas revenus et la dépendance aux prestations.

1. Un profil jeune et composé principalement de familles

Le premier profil est composé de 68 quartiers (cf. annexe), soit 102 181 allocataires représentant un peu plus du quart (27,4 %) des allocataires des QP franciliens. Ce profil est caractérisé principalement par une proportion élevée de familles. En effet, 40,2 % sont des couples avec enfants et 26,1 % sont des familles monoparentales. Ainsi, 66,3 % des allocataires de ce profil sont des familles, contre une moyenne de 58,3 % sur l'ensemble des QP. La proportion de familles nombreuses y est aussi légèrement plus élevée (36,9 %), contre 35,1 % sur la région. La majorité des allocataires (55,3 %) ont entre 26 et 44 ans et sur la totalité des personnes couvertes dans ces quartiers, 45,4 % sont des jeunes de moins de 18 ans, soit une proportion plus élevée que la moyenne régionale. À l'opposé, ce profil accueille relativement peu d'allocataires isolés (28,4 %), de couples sans enfant (5,3 %) et de 60 ans et plus (11,6 %). Tandis que les indicateurs relatifs à la fragilité économique se situent dans la moyenne régionale. Quant à la répartition géographique de ce profil (cf. carte 2), on remarque qu'aucun ne se trouve à Paris ou dans les Hauts-de-Seine, ainsi que très peu dans les Yvelines, soit les trois départements les plus riches d'Île-de-France. En effet, les familles se tournent plus vers les départements dans le nord de Paris, plus éloignés du centre de l'agglomération.

2. Un profil marqué par des indicateurs de fragilité économique élevés

Le deuxième profil est le plus important en termes d'allocataires, couvrant 151 031 foyers répartis dans 72 quartiers, soit 40,6 % des allocataires des QP de la région. Les allocataires de ce profil se démarquent principalement par des indicateurs de fragilité économique élevés. En effet, 63,8 % sont considérés à bas revenus (contre 59,7 % pour l'ensemble des QP), 44,5 % perçoivent un des deux minima so-

Carte 2 : Les quartiers prioritaires d'Île-de-France par profil

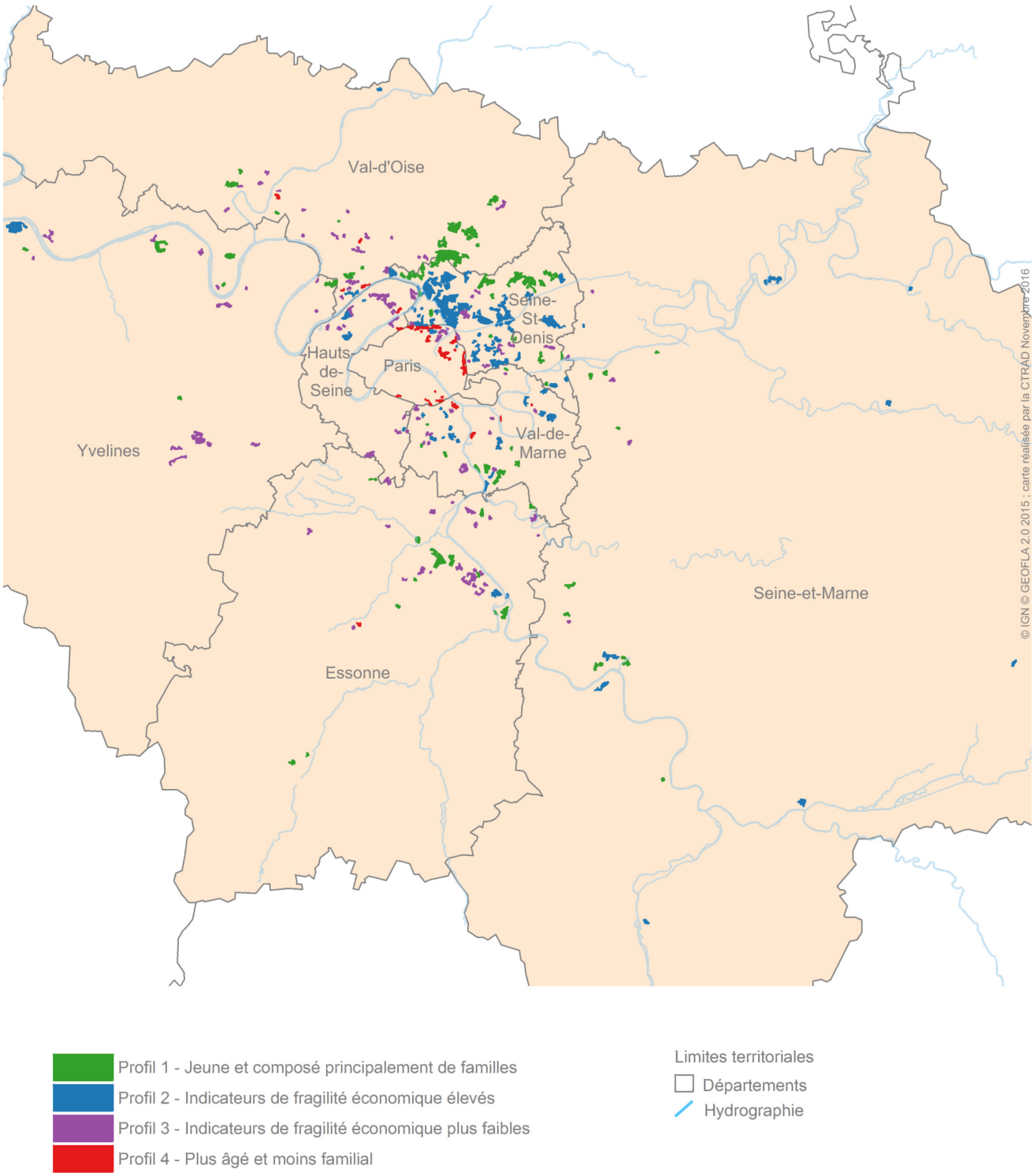

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.

ciaux (contre 41,1 %) et 46,4 % sont dépendants des prestations sociales à au moins 50 % (contre 42,0%). Une légère surreprésentation des couples sans enfants (5,9 %) et des isolés (38,7 %) par rapport à la moyenne régionale (5,8 % et 36,0 %) y est observée. Ce profil est particulièrement représenté en Seine-Saint-Denis avec 37 QP, ainsi que dans le Val-de-Marne avec 15 QP, soit une concentration au nord et à l'est de Paris. La Seine-et-Marne arrive derrière avec 9 QP, répartis de façon plus éparse à travers le département.

3. Un profil avec des indicateurs de fragilité économique plus faibles que les autres quartiers prioritaires

Le troisième profil regroupe le plus de quartiers mais relativement peu d'allocataires, avec un total de 84 359 allocataires pour 105 quartiers, soit 22,7 % des allocataires de QP. Ce profil est caractérisé par des indicateurs de fragilité économique relativement moins élevés que les autres. À noter que cette situation est relative aux autres QP, mais ne minimise pas les difficultés financières rencontrées dans ces quartiers.
Ainsi, 34,9 % des allocataires perçoivent un des deux minima sociaux (contre 41,1 % au niveau régional), 53,9 % sont considérés à bas revenus (contre 59,7%) et 35,4 % sont dépendants à 50 % ou plus des prestations (contre 42,0 %). La situation familiale quant à elle est caractérisée par une proportion plus élevée de familles que la moyenne régionale, avec 39,0 % de couples avec enfant(s) contre 35,7 % et 23,6 % de familles monoparentales contre 22,6 %, tandis que les couples sans enfant (4,9 %) et les isolés (32,4 %) sont relativement peu nombreux. Les quartiers composant ce profil sont dispersés de manière homogène à travers l'Île-de-France. L'Essonne et le Val-d'Oise se démarquent avec respectivement 23 et 21 quartiers dans ce profil.

4. Un profil allocataire plus âgé et moins familial

Le quatrième profil forme le plus petit groupe, avec 27 QP pour 34 761 allocataires, soit 9,3 % des allocataires de QP. Ce profil est caractérisé principalement par une faible présence de familles. En effet, peu de couples sont avec enfant(s) (22,9 % contre 35,7 % pour la moyenne régionale), peu de familles sont monoparentales (16,8 % contre 22,6 %) et peu de familles sont avec trois enfants ou plus (25,7 % contre 35,1 %) dans ces quartiers, tandis que le taux d'allocataires isolés est très élevé (54,7 % contre 36,0 %) et celui de couples sans enfants est dans la moyenne régionale (5,6 % contre 5,8 %). Par ailleurs, l'âge des allocataires est plus élevé que dans les autres profils, avec 23,8 % d'entre eux ayant 60 ans et plus (contre 14,8 %) et 29,2 % ayant entre 45 et 59 (contre 27,8 %). Ce profil est composé en majorité par les QP Parisiens et dans une moindre mesure de quatre QP du Val-de-Marne et du Val-d'Oise. ■

Annexes

Classement des quartiers
de la politique de la ville
selon le profil

Classement des quartiers de la politique de la ville selon le profil

Profil 1 - Jeune et composé principalement de familles

Département	Quartier prioritaire	Commune(s)	Nombre d'allocataires du quartier
77	La Renardière	Roissy-en-Brie	323
77	Orly Parc	Lagny-sur-Marne	411
77	Les deux Parcs-Luzard	Noisiel, Champs-sur-Marne	812
77	L'Arche Guedon	Torcy	610
77	Les Courtilleraie-Le Circé	Le Mée-sur-Seine	1 581
77	Les Mezereaux	Melun	687
77	L'Almont	Melun	1 205
77	Les Fougères	Avon	360
77	Lugny Maronniers-Résidence du Parc	Moissy-Cramayel	943
77	Centre Ville-Quartier de L'Europe	Savigny-le-Temple	717
78	Merisiers Plaisances	Mantes-la-Ville	565
78	Fleurs	Carrières-sous-Poissy	637
78	Noe-Feucherets	Chanteloup-les-Vignes	1 370
78	Plateau	Sartrouville	1 972
78	Valibout	Plaisir	698
78	Cinq Quartiers	Les Mureaux	2 257
91	Montconseil	Corbeil-Essonnes	1 807
91	La Nacelle	Corbeil-Essonnes	438
91	Les Ardrets	Brétigny-sur-Orge	357
91	La Grange Aux Cerfs	Sainte-Geneviève-des-Bois	288
91	Les Hautes Mardelles	Brunoy	639
91	Bièvre Poterne-Zola	Massy	514
91	Champtier du Coq	Evry	723
91	La Grande Borne-Le Plateau	Grigny, Viry-Châtillon	3 703
91	Grigny 2	Grigny	2 611
91	Grand Vaux	Savigny-sur-Orge	930
91	La Prairie de L'Oly	Montgeron, Vigneux-sur-Seine	787
91	Plateau de Guinette	Etampes	513
91	La Croix de Vernailles	Etampes	294
93	Quartiers Economie-Les Oiseaux	Drancy, Le Blanc-Mesnil	266
93	Marnaudes-Fosse Aux Bergers-La Sablière	Villemomble, Bondy	842
93	Béthisy	Noisy-le-Sec	795
93	Centre Ville	Epinay-sur-Seine	1 488
93	La Source-Les Presles	Epinay-sur-Seine	2 389
93	Méchin-Bocage	L'Île-Saint-Denis	676
93	Centre Ville-Chatenay-Maroc-Poètes	Pierrefitte-sur-Seine, Stains	2 348
93	Plaine-Landy-Bailly	Saint-Denis	1 026
93	Quartier Politique de La Ville	Villetaneuse	2 214
93	Montceleux-Pont Blanc	Sevran	1 568
93	Parc de La Noue-Picasso-Pasteur-Europe-Merisiers	Villepinte	2 178
93	Les Beaudottes	Aulnay-sous-Bois, Sevran	10 566
93	Secteur Nord Pont-Yblon	Le Blanc-Mesnil, dugny	3 730
93	Les Peupliers	Gagny	451
93	Val Coteau	Neuilly-sur-Marne	1 660
93	Mont d'Est-Palacio	Noisy-le-Grand	461
94	La Haie Griselle-La Hêtraie	Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes	1 053
94	Jardins Parisiens-Stade	L'Haÿ-les-Roses	137
94	Alexandre dumas	Villejuif	215
94	Fabien	Bonneuil-sur-Marne	284
94	Les Larris	Fontenay-sous-Bois	544
94	Les Grands Champs	Thiais	538
94	Polognes-Centre Ville-Le Plateau-Saint-Martin	Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Limeil-Brévannes	2 290
94	Le Quartier Nord	Villeneuve-Saint-Georges	1 496
94	Triage	Villeneuve-Saint-Georges	394
95	Val D'Argent Nord	Argenteuil	3 265
95	Champagne	Argenteuil	358
95	Axe Majeur-Horloge	Cergy	2 497
95	Les Dix Arpents	Eragny	408
95	Le Moulinard	Osny	491
95	Les Pins	Taverny	244
95	Grandes Bornes Elargies	Goussainville	1 905
95	Dame Blanche	Garges-lès-Gonesse	7 023
95	Lochères	Sarcelles	8 636
95	Carreaux-Fauconnière-Marronniers-Pôle Gare	Gonesse, Villiers-le-Bel, Arnouville	3 575
95	Saint Blin	Gonesse	216
95	Rosiers Chantepie	Sarcelles	968
95	Village-Mozart	Sarcelles	484
95	Village-Le Puits La Marlière-derrière Les Murs de Monseigneur	Villiers-le-Bel	3 750

Département	Quartier prioritaire	Commune(s)	Nombre d'allocataires du quartier
75	La Chapelle-Evangile	Paris 18e arrondissement	1634
75	Algérie	Paris 19e arrondissement	355
77	Schweitzer-Laennec	Chelles	256
77	La Plaine de Lys-Bernard de Poret	Dammarie-les-Lys	2 238
77	Plateau de Corbeil-Plein-ciel	Melun, Le Mée-sur-Seine	2 287
77	Beauval dunant	Meaux	3 607
77	Surville	Montereau-Fault-Yonne	1 970
77	Résidence Montmirail	La Ferté-sous-Jouarre	285
77	Champbenoist	Provins	721
77	Les Templiers	Coulommiers	852
77	Mont Saint Martin	Nemours	825
78	Val Fourré	Mantes-la-Jolie	5 180
91	Les Tarterêts	Corbeil-Essonnes	1 647
91	Rive Droite	Corbeil-Essonnes, Saint-Germain-lès-Corbeil	326
92	Le Parc	Nanterre	3277
92	Abbé Grégoire-Mirabeau	Bagneux	480
92	Petit Nanterre	Nanterre	1861
92	Les Musiciens	Colombes	281
93	Haut Clichy-Centre Ville-Bosquets-Lucien Noel	Clichy-sous-Bois, Montfermeil	6 407
93	Quartier Avenir Parisien	Drancy	990
93	Quartiers La Muette-Village Parisien	Drancy, Bobigny	1 118
93	Thorez-Larivière-Langevin-Moulin-Allende	dugny	1 074
93	Le Plateau-Les Malassis-La Noue	Bagnolet, Montreuil	3 561
93	Quartier Salengro-Gaston Roulaud-Centre Ville	Bobigny, Drancy	7 301
93	Blanqui	Bondy	1 142
93	Abreuvoir-Bondy Nord-Bondy Centre-Pont-de-Bondy-La Sablière-Secteur Sud	Bondy, Bobigny, Le Blanc-Mesnil, Noisy-le-Sec	7 387
93	Trois Communes-Fabien	Montreuil, Romainville, Noisy-le-Sec	1 657
93	Branly-Boissière	Montreuil	858
93	Bel Air-Grands Pêchers-Ruffins-Le Morillon	Montreuil	3 480
93	Le Londeau	Noisy-le-Sec	1 412
93	La Boissière	Noisy-le-Sec	475
93	Quatre Chemins	Pantin	2 599
93	Marcel Cachin	Romainville	486
93	Quartier de L'Horloge	Romainville	699
93	Gagarine	Romainville	475
93	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	Aubervilliers, La Courneuve, Saint-denis	29 170
93	Orgemont	Epinay-sur-Seine	2 814
93	Thorez-Géraux	L'Île-Saint-Denis	365
93	Paul-Cachin	L'Île-Saint-Denis	391
93	Joncherolles-Fauvettes	Pierrefitte-sur-Seine	461
93	Pleyel	Saint-Denis	321
93	Grand Centre-Sémard	Saint-Denis	9 962
93	Floréal Saussaie Allende	Saint-Denis, Stains	1 506
93	Plaine Trezel-Chaudron	Saint-Denis	638
93	Saint-Rémy-Joliot Curie-Bel Air	Saint-Denis	1 948
93	Langevin-Lavoisier-Tartres-Allende	Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine	2 293
93	Cordon	Saint-Ouen	534
93	Michelet-Les Puces-debain	Saint-Ouen	1 980
93	Vieux Saint-Ouen	Saint-Ouen	829
93	Centre Elargi	Stains	4 889
93	Rougemont	Sevran	1 582
93	Tremblay Grand Ensemble	Tremblay-en-France	2 018
93	Pavé-Neuf	Noisy-le-Grand	1 731
93	Champy-Hauts Bâtons	Noisy-le-Grand	856
93	Pré-Gentil	Rosny-sous-Bois	738
94	Pierre Et Marie Curie	Ivry-sur-Seine	214
94	Mont Mesly-La Habette-Coteaux du Sud	Créteil	1 900
94	Monmousseau	Ivry-sur-Seine	586
94	Colonel Fabien	Vitry-sur-Seine	281
94	Centre Ville : defresne-Vilmorin-Robespierre	Vitry-sur-Seine	998
94	Commune de Paris-8 Mai 1945	Vitry-sur-Seine	2 303
94	Balzac	Vitry-sur-Seine	699
94	Péri-Schuman Bergonié	Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly	495
94	Lebon-Hochart-Mermoz (Lozaits Sud)	Villejuif, L'Haÿ-les-Roses	685
94	Les Quatre Cités	Champigny-sur-Marne	980
94	Les Mordacs	Champigny-sur-Marne	882
94	Le Bois L'Abbé	Chennevières-sur-Marne, Champigny-sur-Marne	2 952
94	Centre Ville	Villeneuve-Saint-Georges	773
94	Le Quartier Nord-Les Tours	Villeneuve-Saint-Georges	482
94	Portes de Paris-Les Hautes-Noues	Villiers-sur-Marne	1 182
95	Brigadières-Henri Barbusse	Argenteuil, Bezons	698
95	Le Village	Persan	692

Département	Quartier prioritaire	Commune(s)	Nombre d'allocataires du quartier
75	Stalingrad Riquet	Paris 19e arrondissement	3007
75	Michelet-Alphonse Karr-Rue de Nantes	Paris 19e et 18e arrondissements	2945
77	La Grande Prairie	Chelles	397
77	Le Mail	Torcy	764
77	Anne Franck	Ozoir-la-Ferrière	441
77	Quartier République Vilvaudé	VilleParisis	523
77	Droits de L'Homme	Savigny-le-Temple	225
78	Domaine de La Vallée	Mantes-la-Ville	284
78	Petits Prés Sept Mares	Elancourt	752
78	Pont du Routoir 2	Guyancourt	677
78	Merisiers-Plaine de Neauphle	Trappes	4 083
78	Jean Macé	Trappes	635
78	Bois de L'Etang	La Verrière	908
78	Oiseaux	Carrières-sous-Poissy	439
78	Cité du Parc	Vernouillet	600
78	Centre-Sud	Limay	867
78	Alouettes	Carrières-sur-Seine	386
78	Vieux Pays	Sartrouville	133
78	Friches	Maurepas	337
78	Beauregard	Poissy	1 294
78	Saint Exupéry	Poissy	380
78	Cité Renault-Centre Ville	Les Mureaux	407
91	Le Bois des Roches	Saint-Michel-sur-Orge	216
91	Quartier Ouest	Les Ulis	1 403
91	Les Aunettes	Fleury-Mérogis	299
91	Les Aunettes	Sainte-Geneviève-des-Bois	1 472
91	Plaine-Cinéastes	Epinay-sous-Sénart	1 408
91	Le Vieillet	Quincy-sous-Sénart	329
91	Bel Air-Rocade	Longjumeau	587
91	Le Canal	Courcouronnes	1 119
91	Pyramides-Bois Sauvage	Evry, Courcouronnes	2 991
91	Les Aunettes	Evry	764
91	Petit Bourg	Evry	287
91	Le Parc Aux Lièvres	Evry	570
91	Les Passages	Evry	593
91	Les Epinettes	Evry	515
91	Champs Elysées	Evry	309
91	Le Plateau	Ris-Orangis	1 264
91	Le Noyer Renard	Athis-Mons	975
91	Clos Nollet	Athis-Mons	288
91	Les Bergeries	Draveil, Vigneux-sur-Seine	595
91	La Forêt	Montgeron	583
91	Opéra	Massy	805
92	Bac D'Asnières-Beaujon	Clichy	700
92	Université I	Nanterre	378
92	Université II	Nanterre	748
92	Noyer Doré	Antony	807
92	Cité Jardins	Châtenay-Malabry	1364
92	Chemin de L'île	Nanterre	1383
92	Tertres-Cuverons	Bagneux	381
92	Les Courtilles	Gennevilliers	917
92	Fossés Jean	Colombes	1422
92	Hauts d'Asnières	Asnières-sur-Seine	1695
92	Agnettes	Gennevilliers, Asnières-sur-Seine	2081
92	Petit Colombes	Colombes	1989
92	Grésillons Voltaire I-Gabriel Péri	Gennevilliers, Asnières-sur-Seine	584
92	AIRE 2029	Villeneuve-la-Garenne	2518
92	Cité des Musiciens	Bagneux	437
93	Secteur Gare-Aviatic	Le Bourget	373
93	Secteur Saint-Nicolas-Guynemer-Gai Logis	Le Bourget	448
93	La Capsulerie	Bagnolet	480
93	Les Courtillières-Pont-de-Pierre	Pantin, Bobigny, Aubervilliers	2 433
93	Boissière-Saussaie-Beauclair	Rosny-sous-Bois	967
93	Jean Moulin-Espoir	Montreuil	864
93	Sept Arpents-Stalingrad	Pantin, Le Pré-Saint-Gervais	1 585
93	Pasteur-Arago-Zola	Saint-Ouen	742
93	Jean Moulin-Jean Bouin	Gagny	1 132
93	Marnaudes-Bois-Perrier	Rosny-sous-Bois	414
94	Irlandais-Paul Vaillant Couturier-Cherchefeuille	Arcueil	411
94	Petit Pré-Sablières	Créteil	133
94	Les Bleuets	Créteil	344
94	Gagarine	Ivry-sur-Seine	623
94	Chaperon Vert	Arcueil, Gentilly	588
94	Jardins Parisiens	L'Haÿ-les-Roses	378
94	Lallier	L'Haÿ-les-Roses	226
94	Lozaits Nord-Grimau-Armand Gouret	Villejuif	523
94	Le Plateau	Champigny-sur-Marne	430

94	La Redoute (Le Fort-Michelet)	Fontenay-sous-Bois	237
94	Quartier Est	Orly	1 787
94	Quartier Sud	Choisy-le-Roi	629
94	Lutèce-Bergerie	Valenton	542
94	Cité Jardins	Cachan	235
95	Noyer Crapaud	Soisy-sous-Montmorency	240
95	Champioux	Argenteuil	403
95	Val D'Argent Sud	Argenteuil	2 015
95	Joliot Curie	Argenteuil	760
95	delaune Masson Colomb	Bezons	376
95	La Sébille	Cergy	207
95	Marcouville	Pontoise	748
95	Louvrais	Pontoise	589
95	Clos du Roi	Saint-Ouen-l'Aumône	129
95	Les Toupets-Côte des Carrières	Vauréal, Jouy-le-Moutier	362
95	Les Lévriers	Montmagny	234
95	Centre Ville	Montmagny	514
95	Montédour	Franconville	419
95	Les Naquettes	Herblay	282
95	Les Frances	Montigny-lès-Cormeilles	728
95	Clos Saint Pierre Elargi	Pierrelaye	332
95	Bas des Aulnaies-Carreaux Fleuris-Fontaine Bertin	Sannois, Franconville	1 041
95	Les Sarments Et Les Nérins	Taverny	287
95	Cottage Elargi	Goussainville	365
95	Les Chênes	Ermont	545
95	Les Raguenets	Saint-Gratien	558

Département	Quartier prioritaire	Commune(s)	Nombre d'allocataires du quartier
75	Bédier-Boutroux	Paris 13e arrondissement	779
75	Chaufourniers	Paris 19e arrondissement	518
75	Villa d'Este	Paris 13e arrondissement	420
75	Kellermann-Paul Bourget	Paris 13e arrondissement	696
75	Jeanne D'Arc-Clisson	Paris 13e arrondissement	159
75	Oudiné-Chevaleret	Paris 13e arrondissement	371
75	Didot-Porte de Vanves	Paris 14e arrondissement	1 007
75	Porte de Saint-Ouen-Porte Pouchet	Paris 17e arrondissement	919
75	Blémont	Paris 18e arrondissement	599
75	Porte Montmartre-Porte des Poissonniers-Moskova	Paris 18e arrondissement	4473
75	Goutte d'Or	Paris 18e arrondissement	3 089
75	Porte de La Chapelle-Charles Hermite	Paris 18e et 19e arrondissements	1129
75	Danube-Solidarité-Marseillaise	Paris 19e arrondissement	2 237
75	Compans-Pelleport	Paris 20e et 19e arrondissements	370
75	Les Portes du Vingtième	Paris 20e arrondissement	5 080
75	Grand Belleville 10e-11e-20e	Paris 20e, 11e et 10e arrondissements	6771
91	Quartier Sud	Arpajon	183
92	Entrée de Ville	Clichy	619
92	Grésillons Voltaire II-Grésillons	Gennevilliers, Asnières-sur-Seine	585
94	Chantereine	Alfortville	532
94	Ivry Port	Ivry-sur-Seine	1 251
94	L'Egalité	Champigny-sur-Marne	167
94	Rives de La Marne	Saint-Maur-des-Fossés	391
95	Justice-Butte Blanche	Argenteuil, Bezons	316
95	Centre Ville	Argenteuil	1 092
95	Chennevières-Parc Le Nôtre	Saint-Ouen-l'Aumône	680
95	Mare des Noues	Franconville, Ermont	328

Conclusion

Le 18 juin 2015, en signant une convention de partenariat avec le ministère des affaires sociales et le ministère de la ville, la Caisse nationale des allocations familiales s'est engagée à mobiliser le réseau des Caisses d'allocations familiales dans l'aide aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette convention, inscrite dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion 2013-2017, a pour ambition d'apporter un soutien spécifique aux quartiers prioritaires. Les Caf s'engagent ainsi fortement en faveur de l'enfance, que ce soit la réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants, ou bien concernant les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité, ainsi que l'aide au départ en vacances des enfants. Par ailleurs, les Caf doivent aussi favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables afin d'assurer une aide aux personnes qui en ont le plus besoin (15).

Face au défi des quartiers prioritaires, les réponses politiques sont difficiles à mettre en œuvre, avec un sentiment croissant que les pouvoirs publics peinent à prendre en compte les difficultés rencontrées par les populations les plus vulnérables (16). Les politiques redistributives et d'action sociale entreprises par les Caf, souvent au plus proche des personnes les plus modestes, s'avèrent ainsi être un volet fondamental de la politique de la ville en faveur des quartiers prioritaires.

(15) Circulaire Cnaf 2015-003 du 4 février 2015 : Les engagements et les contributions de la branche Famille dans le cadre des contrats de ville pour la période 2014-2020.
(16) E. Alberola, L. Brice, N. Guisse, S. Hoibian, « La France des invisibles », *Crédoc, Collection des rapports* n° 327, mars 2016.

Pour en savoir plus, les *Recueils de données sociales des Caf en Île-de-France* de la Ctrad, service d'études des Caf en Île-de-France, sont disponibles sur http://www.caf.fr/ma-caf/caf-du-val-de-marne/partenaires/etudes-et-statistiques/recueil-de-donnees-sociales-des-caf-en-ile-de-france :

« Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Seine-Saint-Denis », *Recueil de données sociales des Caf en Île-de-France*, n°11, Mars 2016. Mis à jour en septembre 2016.

« Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Val-d'Oise », *Recueil de données sociales des Caf en Île-de-France*, n°10, Décembre 2015. Mis à jour en septembre 2016.

« Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Essonne », *Recueil de données sociales des Caf en Île-de-France*, n°9, Décembre 2015. Mis à jour en septembre 2016.

« Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Seine-et-Marne », *Recueil de données sociales des Caf en Île-de-France*, n°8, Décembre 2015. Mis à jour en septembre 2016.

« Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville des Yvelines », *Recueil de données sociales des Caf en Île-de-France*, n°7, Décembre 2015. Mis à jour en septembre 2016.

« Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville des Yvelines », *Recueil de données sociales des Caf en Île-de-France,* n°7, Décembre 2015. Mis à jour en septembre 2016.

« Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Paris », *Recueil de données sociales des Caf en Île-de-France*, n°6, Décembre 2015. Mis à jour en septembre 2016.

« Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le Val-de-Marne », *Recueil de données sociales des Caf en Île-de-France*, n°5, Décembre 2015. Mis à jour en septembre 2016.

« Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les Hauts-de-Seine », *Recueil de données sociales des Caf en Île-de-France*, n°4, Décembre 2015. Mis à jour en septembre 2016.

Emmanuel Glachant
Ctrad – Caf en Île-de-France

Le bulletin d'information des Caf en Île-de-France est une publication de la Ctrad, service d'études des Caf en Île-de-France
Directeur de la publication : Robert Ligier ■ Rédacteurs : Danie Chemineau, Emmanuel Glachant ■
Cartographie : Bruno Fayard ■ Emmanuel Glachant ■
Maquettiste : Myriam Breitman Creativ' Management ■ Imprimeur : SIRI Caf de Paris ■
Numéro ISSN 2266-4076
Courriel : ctrad.cafcreteil@caf.cnafmail.fr
Site : www.caf.fr/ma-caf/caf-du-val-de-marne/partenaires/etudes-et-statistiques

Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision
Décembre 2016